Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

Tel : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

Section ADREXO

Mai 2017

SANS ADREXE

LES PRATIQUES ABUSIVES D'ADREXO

Adrexo, spécialiste dans l'enfumage des salarié-es, a développé, depuis des années, de nombreux moyens de parvenir à ses fins.

Dernier exemple, un principe que l'on pensait éradiqué depuis des années, a toujours cours : **la signature des feuilles de routes refusées**

LES FEUILLES DE ROUTE REFUSÉES doivent, comme leur nom l'indique, correspondre à un vrai refus de travail. En aucun cas, l'employeur ne doit obliger un distributeur à signer une FDR refusée, dès lors que la tournée est déjà attribuée à un autre salarié, une pratique extrêmement bien maîtrisée chez Adrexo pour éviter de payer le Minimum Garanti (MG).

Les **ABSENCES INJUSTIFIÉES** et **CONGÉS SANS SOLDE** ne peuvent pas vous être inconnus. Or, certains ROC sont passés maîtres dans l'art de considérer les salarié-es en absence quand ils n'ont pas de travail à leur donner **Les congés sans solde sont obligatoirement à votre demande et pas par la décision unilatérale du ROC**.

Grâce à cette pirouette, Adrexo se dédouane de ses obligations contractuelles et fait reposer les torts sur vous. **Résultat** : les heures inscrites sur la FDR refusée et les heures de chaque jour de fausse absence ne vous seront pas payées.

Mais surtout n'oubliez pas de transmettre vos arrêts de travail. Les arrêts de travail (Maladie/Accident) doivent être enregistrés et transmis au siège et donnent lieu à une indemnisation des salariés (par la Sécu **ET PAR ADREXO**).

Un exemple concret
SUD SE MOBILISE A BLOIS

Jeudi 4 mai 2017, SUD a exprimé la colère des distributeurs devant le dépôt Adrexo de Blois-Vineuil.
Colère face :
------ à la volonté d'Adrexo de ne pas payer toutes les heures de travail,
-------- l'utilisation détournée de la badgeuse par Adrexo (affichage du temps de travail supprimé et le seul intérêt d'Adrexo pour les tracés GPS.
-------- aux pratiques abusives du ROC de Blois/Orléans: recours aux Absences Injustifiées pour gérer la modulation du temps de travail, Congés Sans Solde non demandés par les salariés, Accidents et arrêts de travail non déclarés, feuilles de Route Refusées pour des tournées déjà parties

NE SIGNEZ PAS DE FEUILLE DE ROUTE « FAUSSEMENT » REFUSEE

REFUSEZ DES CONGES PAYES IMPOSES AU DERNIER MOMENT

REFUSEZ DES CONGES SANS SOLDE
que vous n'avez pas vous-même demandés par écrit.

DISTRIBUTEURS/TRICES AUX GALERES !!!

Il s'agit bien d'un esclavagisme des temps modernes pour les distributeurs d'Adrexo.

La Direction le clame haut et fort :
ADREXO n'aurait pas l'argent pour payer les distributeurs

Mais il y en a pour racheter d'autres entreprises : l'argent a dû pousser soudainmeent sur un arbre, car nos patrons nous annoncent tranquillement le rachat de Pataugas

Adrexo impose l'utilisation de sa nouvelle pointeuse mobile, et SURTOUT de sa fonction GPS pour avoir la certitude que les distributions sont bien effectuées, mais SURTOUT pour collecter les relevés de parcours effectués, source de gros profits pour Adrexo par une éventuelle revente des données.

Selon l'accord d'entreprise du 4 juillet 2016, toutes les heures de travail enregistrées par la pointeuse mobile devaient être payées dès le 9 janvier 2017

Un avenant signé par 3 syndicats (FO, CAT, CGC), a permis à ADREXO de reporter le paiement du temps badgé au 14 août 2017, et d'ici là…..

…ADREXO a entamé de nouvelles négociations (en cours actuellement) pour aboutir à un nouvel accord, dont les SEULS BUTS sont :

- ne pas payer le temps réel de travail
- sanctionner les distributeurs
- empêcher les actions des distributeurs devant les Conseils de Prud'hommes pour faire valoir leurs droits

En résumé, ADREXO ne paiera jamais aux distributeurs la totalité de leurs heures de travail, ni les kilomètres parcourus lors des distributions.

DISTRIBUTEURS/TRICES, REVOLTEZ-VOUS PENDANT QU'IL EN EST ENCORE TEMPS N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD

JOIGNEZ-VOUS AUX ACTIONS D'UN SYNDICAT

qui défend vraiment les intérêts des salariés : SUD

Nous contacter

contactadrexo@sudptt.fr http://www.sud-distridirecte.org/

Responsables fédéraux :

Fabienne Terenzani
0667592215
fabienne-63@orange.fr

Hugo Reis
01 44 62 12 33
reis@sudptt.fr